

8 août 2008

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

SIGNAUX GIROD

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C1442 en date du 28 juillet 2008

Par courrier du 8 août 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] [L'Action Girod n'agit] pas de concert ;

[L'Action Girod n'envisage] pas au cours des douze mois à venir poursuivre d'opérations de rachat de titres autres que celles [mentionnées dans D&I 208C0975 du 23 mai 2008] ;

[L'Action Girod ne demandera] pas de postes d'administrateurs ou autres mandataires sociaux ;

[L'Action Girod détient] le contrôle de la SA SIGNAUX GIROD ».
